

VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-Verbal Réunion du 12 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 juillet à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drépha HAFID - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE et M. Roland PILON - Bernard FOULON et Pascal SENSE.

Absent excusé : M. Jean-Claude RIBU.

A donné procuration :

Mme Sylvette BARROIS-DELABY a donné procuration à M. Pascal SENSE.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 31 mai 2024.
2. Voyage des aînés du jeudi 15 mai 2025 : prise en charge de l'animation.
3. Voyage des aînés 2025 : tarification.
4. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 2 juillet 2024.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 31 MAI 2024

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. VOYAGE DES AINES DU JEUDI 15 MAI 2025 : PRISE EN CHARGE DE L'ANIMATION

Monsieur le Président expose à l'assemblée les différents projets concernant le voyage des aînés qui aura lieu le JEUDI 15 MAI 2025. Après réflexion, la commission retient celui-ci : Visite du jardin des plantes sauvages et médicinales à BAILLEUL suivie d'un déjeuner dansant au restaurant « CHEZ REGIS » à BAILLEUL. Cette journée est proposée aux personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à AUCHY LES MINES, à leur conjoint plus jeune ainsi qu'aux élus du conseil municipal et du CCAS d'AUCHY LES MINES. Le choix du menu est le suivant :

- 2 apéritifs au choix (Kir, Martini, Muscat, Picon, Porto, Ricard, Suze, cocktail sans alcool)
- Potage aux asperges
- Saumon rose sauce crevettes
- Jambon braisé sauce champagne
- Assiette de fromages
- Dessert et café

(boissons comprises à discrétion, 1 verre de vin blanc avec l'entrée, vin rouge 1 bouteille pour 4 personnes avec le plat, eau plate ou pétillante).

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet du voyage des aînés du JEUDI 15 MAI 2025.
- DECIDE de payer les prestations comprenant :
 - la visite du jardin des plantes sauvages et médicinales, Conservatoire botanique national, Hameau de Haendries F 59270 BAILLEUL.
- le repas dansant à « CHEZ REGIS », 128 rue Philippe Van Tieghem 59270 BAILLEUL.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

3. VOYAGE DES AINES 2025 : TARIFICATION

Monsieur le Président propose de définir le tarif pour le voyage des aînés qui aura lieu le JEUDI 15 MAI 2025 et qui se déroulera comme suit :

- *Visite du jardin des plantes sauvages et médicinales de BAILLEUL : 7 euros par personne*
- *Repas dansant « CHEZ REGIS » à BAILLEUL : 38 euros par personne.*

Il suggère de fixer le prix à **45 Euros** par personne correspondant aux deux prestations décrites. Le transport en car reste offert par le CCAS. Ce voyage est réservé aux personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à AUCHY LES MINES, à leur conjoint plus jeune ainsi qu'aux élus du Conseil Municipal et du CCAS d'AUCHY LES MINES. Les inscriptions se feront au CCAS à la Maison pour Tous Georges Brassens en février 2025 sur remise d'un coupon-réponse. Il précise que l'inscription au voyage vaut règlement sauf en cas d'hospitalisation et sur présentation d'un justificatif médical.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le tarif pour le VOYAGE DES AINES du JEUDI 15 MAI 2025 à 45 Euros par personne (quarante-cinq Euros par personne)

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame CRETON rappelle à l'assemblée que le REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES a été mis à jour en juin 2024, chaque personne ainsi que leur contact/personne de confiance ont été appelés par téléphone ou par mail.

Par ailleurs, DEFI AUTONOMIE SENIORS nous a proposé un atelier NUTRIACTIV en 6 séances de 2 heures avec des conseils nutritionnels entre autres qui aura lieu en septembre et octobre 2024 : l'atelier est complet.

Aussi, une enquête animations séniors pour l'année 2025 sera proposée à nos aînés dans le bulletin municipal d'août et sera à déposer complétée au CCAS début septembre, en même temps que l'inscription pour le banquet des aînés et le colis de Noël.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le permis de construire pour la résidence service séniors de Maisons et Cités a été déposé et que la mairie a déjà recensé de nombreuses demandes. Les personnes intéressées peuvent encore se faire connaître en mairie, il n'y a aucun engagement mais elles seront conviées à une prochaine réunion d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Monsieur le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel LEGRAND".

Jean Michel LEGRAND